



Certificat d'analyse et de pureté destiné à l'Exportation, N° 22222

Vu l'habilitation, pour les vins et spiritueux, de laboratoires délivrant les certificats d'analyse et de pureté relatifs aux produits alimentaires ou agricoles d'origine française destinés à l'exportation (arrêté du 3.06.93, J.O. du 3.08.93).

Le soussigné certifie que le produit pour lequel il a été délivré la présente attestation et qui, d'après la déclaration des intéressés fait l'objet de l'expédition dont le détail suit, est un produit de bonne qualité loyale et marchande, et qu'il répond à toutes les exigences de la loi du 1er aout 1905 sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et notamment à toutes les prescriptions énumérées aux décrets du 19 aout 1921 et du 21 avril 1972 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi précitée.

L'appellation d'origine figurant à la désignation de l'expédition est celle relevée sur l'extrait du titre de mouvement délivré par la Régie; elle est confirmée par l'analyse et par la dégustation de l'échantillon remis par l'expéditeur.

Expéditeur : CHATEAU LEOVILLE LAS CASES - SAINT JULIEN - FRANCE

Destinataire :

Désignation de l'expédition

Nombre, marques et numéros des colis :
Quantité :
Désignation du produit : Vin Rouge
Clos du Marquis 1993
Appellation régionale : AOC Saint Julien

Résultats de l'analyse d'un échantillon remis par l'expéditeur

* Masse volumique à 20°C Dens Elect(g/cm3).....	: 0,9923
* Titre alcoométrique à 20°C (% Vol) Réfect. IR.....	: 12,30
* Extrait sec densimétrique (g/l) Méth. CEE.....	: 26,8
* Acidité Totale g/l en ac. sulf (potentio) CEE.....	: 3,79
* Ac. volatile (g/l en ac. sulfurique) Méth. Auto.....	: 0,66
* Sucres réducteurs (g/l) Méth. Automatique.....	: 1,2
* Dioxyde de Soufre total (mg/l) Méth. Ripper.....	: 80
* Recherche du malvoside (hybrides) Méth. OIV.....	: 0
Rapport alcool/extrait réduit Par Calcul.....	: 3,7
* Acide sorbique Par CCM.....	: 0



Fait à Talence, le 28/02/1998
Le Directeur :